

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 mars 2013.

ÉTAIENT PRÉSENTS : G. BERNARD - P. LUMMAUX - J.P. MARTIN
D. BERLAND - Mmes C. LAGARDE - L. DUPUCH – E. BAYLE - Mme.
PETIT – B. CRAPON - L. BARIBAUD - F. FERRAND - M. F. FAUX.

ABSENT : JP MAURA – J. TATARA - F. GLEYZE – H. PICHARDIE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Denis BERLAND.

ORDRE DU JOUR

COMPTE ADMINISTRATIF 2012 RPI :

➤ Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012 dressé par Monsieur Georges BERNARD, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif.

➤ Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

➤ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

➤ Arrête les résultats définitifs.

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Mandats émis		
Titres émis		
Résultats 2012		

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Résultat 2010	47 223.67 € Excédent	18 115.18 € Excédent
Résultat 2011	45 034.44 € Déficit	7 863.79 € Déficit
Résultat cumulés	2 189.23 € Excédent	10 251.39 € Excédent

POUR : 12

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

COMPTE DE GESTION RPI 2012 :

Le Conseil Municipal de CAPTIEUX :

➤ Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de



Commune de CAPTIEUX

Mairie de CAPTIEUX
33840 – CAPTIEUX

Tel : 05 56 65 60 31
Fax : 05 56 65 65 66

contact@captieux.fr
www.captieux.fr

- gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012.
 - Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2012 au 31 Décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
 - Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

POUR : 12

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

COMPTE ADMINISTRATIF 2012 COMMUNE :

- Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012 dressé par Monsieur Georges BERNARD, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif.
- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- Arrête les résultats définitifs.

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Mandats émis	935 846.07 €	333 755.18 €
Titres émis	1 122 699.91 €	385 453.18 €
Résultats 2011	183 284.98 €	51 698.00 €

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Résultat 2010	66 266.47 € Excédent	100 841.46 € Déficit
Résultat 2011	183 284.98 € Excédent	51 698.00 € Excédent
Résultats cumulés	249 551.45 € Excédent	49 143.46 € Déficit

Pour : 12

contre : 0

abstention : 0

COMPTE DE GESTION COMMUNE 2012 :

Le Conseil Municipal de CAPTIEUX :

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012.



Commune de CAPTIEUX

Mairie de CAPTIEUX
33840 – CAPTIEUX

Tel : 05 56 65 60 31
Fax : 05 56 65 65 66

contact@captieux.fr
www.captieux.fr

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2012 au 31 Décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

COMPTE ADMINISTRATIF 2012 service de l'eau :

- Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012 dressé par Monsieur Georges BERNARD, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif.
- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- Arrête les résultats définitifs.

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Mandats émis		
Titres émis		
Résultats 2011		

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Résultat 2010		
Résultat 2011		
Résultat cumulés		

POUR : 11

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

COMPTE DE GESTION 2012 service de l'eau :

Le Conseil Municipal de CAPTIEUX :

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de



développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012.
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2012 au 31 Décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

POUR : 11

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

COMPTE ADMINISTRATIF 2012 SERVICE ASSAINISSEMENT :

➤ Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 dressé par Monsieur Georges BERNARD, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif.

➤ Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- Arrête les résultats définitifs.

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Mandats émis		
Titres émis		
Résultats 2011		-

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Résultat 2010	38 523.65 € Excédent	64 236.30 € excédent
Résultat 2011	13 934.18€ Excédent	- 2002.72 €
Résultat cumulés	28 389.53 € Excédent	62 233.58 €

Pour : 11

contre : 00

Abstention : 00



COMPTE DE GESTION 2011 SERVICE ASSAINISSEMENT :

Le Conseil Municipal de CAPTIEUX :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de

- gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012.
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2012 au 31 Décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

POUR : 11

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

FDAEC 2013 :

Monsieur le Maire fait part des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.) votées par le Conseil Général au cours de la séance du vote du budget primitif 2013.

Le montant des dotations cantonales du FDAEC 2013 a été reconduit à un niveau identique à celui de 2012, en apportant des modifications dans son règlement :

- Elargissement de son champ d'application à l'ensemble des travaux d'investissement.

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal **décide** :

- de réaliser en 2013 les opérations suivantes :

- Achat de matériel : 2667.31 € (HT)
- Travaux de mise aux normes des arènes : 5349.59 € (HT)
- Achat d'un module supplémentaire columbarium : 3884.05 € (HT)
- Remaniement de toitures : 32728.56 € (HT)
- Travaux de bâtiment - carrelage Mairie : 5606.36 € (H.T)
- Achat mobilier : 1512.00 € (H.T)
- Assainissement logement communal : 7913.04 € (H.T)
- Informatique bibliothèque : 1567.18 € (H.T)

- de demander au Conseil Général de lui attribuer une subvention correspondante à toutes ces dépenses d'investissement pour un montant de 48982,00 €

- d'assurer le financement complémentaire par autofinancement sur les fonds propre de la commune.

ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF :

Le budget primitif 2013 sera voté lors de la séance du conseil municipal du 10 avril 2013.

Suite à la réorganisation des bureaux de la mairie et de la réfection des sols, la commune a décidé d'engager ces travaux dans le courant du mois de février 2013, le montant de ces travaux s'élève à : 6705.20 € T.T.C



Commune de CAPTIEUX

Mairie de CAPTIEUX
33840 – CAPTIEUX

Tel : 05 56 65 60 31
Fax : 05 56 65 65 66

contact@captieux.fr
www.captieux.fr

Afin de faciliter les dépenses d'investissement avant le vote du Budget primitif, l'article L 1612-1 du CGCT prévoit que jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'autorité territoriale peut sur autorité de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif de l'exercice précédent, non comptabilisés les crédits relatifs au remboursement de la dette.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- ▶ D'autoriser Monsieur le Maire à engager sur le budget primitif de la commune les dépenses d'investissement relatives à la réorganisation des bureaux pour un montant de 6750.20 €
- ▶ De reprendre des crédits au budget 2013.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Demande d'aide au Conseil Général de la Gironde pour l'emploi d'un agent économie de l'eau – 2^{ème} année :

A compter du 09 Janvier 2012, la Commune de CAPTIEUX a procédé au recrutement d'un adjoint technique de 2^{ème} classe pour le Service d'eau et d'assainissement.

Cet agent a été recruté pour assurer l'entretien des réseaux d'eau potable et d'assainissement mais également des missions d'assistance technique concernant les économies d'eau, la maîtrise des réseaux par la sectorisation, le suivi du SIG et une mission d'animation et de sensibilisation auprès notamment des enfants de l'école.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la création de cet emploi vient de faire l'objet d'une subvention de 15.750 € en 2012 pour la 1^{ère} année de recrutement (représentant 50 % du salaire de base + les charges patronales et l'assurance statutaire du personnel).

Pour la deuxième année, sur les mêmes bases que 2012, le Conseil Général peut subventionner cet emploi à hauteur de 35 %.

L'estimation des dépenses mensuelles s'élève à une somme de 2.579.28 € se décomposant de la manière suivante :

- Salaire de Base :	1.726.34 €
- Charges patronales :	736.93 €
- Assurance statutaire du personnel :	116.01 €

Soit un total annuel de dépenses de : 30.951.36 €

Après avoir entendu ces explications, le Conseil Municipal décide :

1°) de solliciter du Conseil Général une aide au recrutement d'un agent technique pour le service d'eau et d'assainissement – 2^{ème} année – représentant 35 % des charges patronales et salariales inhérentes à l'emploi de notre technicien eau.

2°) charge Monsieur le Maire de faire rédiger la demande de subvention ;

3°) donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous documents relatifs à cette demande.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Tarifs concert petites scènes « Luis Garate Blancs Trio » du 30 mars 2013 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un concert sera organisé le samedi 30 mars 2013 au cercle des dans le cadre des petites scènes

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide dans le cadre de la régie animation :

- De fixer le prix de l'entrée au concert comme suit :



► Entrée : 6.00 €

De charger Monsieur le Maire de la bonne exécution de cette décision.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Commune de
CAPTIEUX

Mairie de CAPTIEUX
33840 – CAPTIEUX

Tel : 05 56 65 60 31
Fax : 05 56 65 65 66

contact@captieux.fr
www.captieux.fr

Dématérialisation des documents – autorisation signature convention :

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics,
Vu La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, et notamment son article 139, et le décret n°2005-324 du 7 avril 2005 pris pour son application, autorisent la transmission des actes des collectivités et des établissements publics de coopération intercommunale par voie électronique.

La commune, dans le cadre de la mise en place des services mutualisés d'administration électronique, souhaite dématérialiser les actes administratifs, les documents budgétaires et les actes liés à la comptabilité publique.

Pour ce faire, il est nécessaire de choisir un tiers de télé transmission afin de respecter le cadre réglementaire en vigueur.

La commune a choisi dans le cadre de son adhésion au syndicat mixte Gironde Numérique le tiers de télé transmission appelé S2LOW.

Préalablement à la mise en œuvre de la télé transmission des actes, il convient de signer avec les responsables de l'État dans le département les conventions idoines fixant le périmètre et les modalités de transmission.

Par conséquent, je vous propose de m'autoriser à signer avec le Préfet de la Gironde la convention relative à la télé transmission des actes soumis à son contrôle et avec les autorités compétentes les conventions relatives à la mise en place de la dématérialisation de la comptabilité publique.

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- de bien vouloir m'autoriser à signer les conventions relatives à la dématérialisation avec la Préfecture de la Gironde et à la dématérialisation de la comptabilité publique avec les services compétents de la Direction des finances publiques au niveau local ou national.

Après en avoir délibéré, l'assemblée accepte la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Participation de la commune de Captieux aux services numériques mutualisés du syndicat mixte Gironde Numérique :

Le passage à l'administration électronique et à l'informatisation des services a pour corollaire le développement :

- de logiciels applicatifs utilisés par les services,



Commune de CAPTIEUX

Mairie de CAPTIEUX
33840 – CAPTIEUX

Tel : 05 56 65 60 31
Fax : 05 56 65 65 66

contact@captieux.fr
www.captieux.fr

- ▶ du parc informatique,
- ▶ des besoins de stockage et d'archivage numérique.

Le respect des obligations légales de dématérialisation, l'augmentation de la productivité et l'amélioration de la qualité des prestations proposées aux administrés induisent des efforts d'investissements et de fonctionnements conséquents.

Face à ces constats, le Département de la Gironde a souhaité apporter une réponse publique sous l'égide du Syndicat mixte Gironde numérique qui propose, sur la base de l'article L 5111-1 du CGCT, une offre de services numériques mutualisés.

Ce dispositif public de mutualisation des services numériques permettra de :

- ▶ maîtriser notre système d'information et les données publiques qu'il contient;
- ▶ rendre accessible ces services mutualisés aux communes de la Communauté de communes par notre intermédiaire;
- ▶ réaliser des économies sur la maintenance de notre système d'information;
- ▶ respecter les normes en vigueur de dématérialisation des procédures;
- ▶ mettre en place un plan de formation afin que les utilisateurs des applications logicielles et des matériels puissent s'adapter et évoluer sur les outils informatiques;
- ▶ bénéficier d'un appui technique sur l'ensemble des besoins liés à l'informatisation des services, de manière à réaliser des échanges d'informations et de savoir-faire et ce dans le but d'améliorer l'utilisation des outils informatiques, la productivité et de contenir les coûts.

Par délibération du 30 Novembre 2010, le conseil syndical a approuvé la modification des statuts du Syndicat permettant la mise en place d'une activité de services numériques mutualisés à caractère facultatif.

Le choix de participer aux services numériques facultatifs appartient à chaque adhérent du Syndicat et doit se manifester par :

- ▶ une délibération d'adhésion,
- ▶ une convention cadre de participation aux services numériques mutualisés,
- ▶ le cas échéant, une convention tripartite si des communes de la communauté de communes souhaitent accéder à cette offre de services mutualisée.

Une convention cadre de participation aux services mutualisés entre Gironde numérique et la communauté de communes de Captieux-Grignols permet d'encadrer ces nouvelles relations contractuelles.

Dans le cas où des communes de la communauté de communes souhaitent accéder à cette nouvelle offre de services mutualisée, des conventions tripartites particulières à la convention cadre de participation seront mises en place en tant qu'annexe. **Une participation complémentaire par communes et en fonction du nombre d'habitants sera payée par la Communauté de communes.**

La présente délibération vient encadrer la participation de la commune de Captieux aux services numériques de Gironde numérique par l'intermédiaire de la Communauté de communes de Captieux-Grignols.

En fonction du catalogue des participations aux services mutualisés en vigueur, la participation de la communauté de communes aux services mutualisés est décomposée en deux parties :



Commune de CAPTIEUX

Mairie de CAPTIEUX
33840 – CAPTIEUX

Tel : 05 56 65 60 31
Fax : 05 56 65 65 66

contact@captieux.fr
www.captieux.fr

- ▶ une participation forfaitaire qui permet l'accès à une plateforme de services et/ou à des services de sécurisation des données,
- ▶ une participation pour des prestations complémentaires non prévue dans le cadre des services proposés dans le cadre de l'adhésion.

Pour chaque nouveau service, le catalogue de services mutualisés et le montant des participations financières seront ajustés en comité syndical.

La communauté de communes de Captieux-Grignols qui adhère au syndicat mixte Gironde numérique depuis sa création a d'ores et déjà désigné ces délégués. Ils représenteront donc la Communauté de Communes et ses communes membres dans le cas d'une participation aux services mutualisés.

Il est proposé à l'assemblée de bien vouloir :

- ▲ Approuver la participation de la Communauté de communes pour le compte de la commune pour un montant de 500.00 euros pour l'année 2013.
- ▲ L'autoriser à effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la bonne exécution de cette affaire, et en particulier, signer les conventions (cadre et particulières) réglant les relations entre la CDC, les communes de la CDC qui souhaitent bénéficier du service et le Syndicat mixte Gironde numérique.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Achat terrain lieu-dit St Blaise :

Monsieur le Maire rappelle les différents échanges entretenus avec Monsieur WINCLER concernant l'achat du terrain sis au lieu-dit « Saint Blaise ».

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit pour la Commune d'acquérir la totalité de la parcelle référencée D n° 867 d'une contenance de 9057 mètres carrés au prix de l'euro symbolique.

Les frais de notaires resteront à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal, après exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- accepte à l'unanimité l'achat, de la parcelle susnommée, par la Commune.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de cette acquisition y compris l'acte notarié.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Schéma de Coopération Intercommunal – fusion des Communautés de Communes :

Aujourd'hui la période de 3 mois ouverte par l'arrivée en mairie de l'arrêté de périmètre adressé par le préfet DELPUECH touche à sa fin. C'est pourquoi nous proposons ce soir un projet de délibération qui est soumis à un débat avant vote.



Commune de CAPTIEUX

Mairie de CAPTIEUX
33840 – CAPTIEUX

Tel : 05 56 65 60 31
Fax : 05 56 65 65 66

contact@captieux.fr
www.captieux.fr

Rappel ; chaque conseil municipal exprime par son vote : accord ou désaccord avec la proposition de regroupement à 4 CDC. (Bazas, Villandraut, Saint Symphorien, Captieux/Grignols).

Ces derniers mois ont vu les positions sur les territoires évoluer, il n'est sans doute pas inutile de faire un point d'actualité.

Notre CDC – en tout cas, son Président et celui de la CDC du Bazadais – s'engagent dans une procédure de rapprochement à deux, validé surtout par les communes du canton de Grignols.

Villandraut et Saint Symphorien demandent du coup un rapprochement avec Langon examiné favorablement semble-t-il.

De la même façon Auros vient de se prononcer contre la proposition préfectorale d'une fusion avec La Réole pour demander son rattachement à Langon.

Les problématiques, mises en avant depuis le début de notre réflexion, n'ont pas changé : territoires vastes, peu peuplés, populations fragiles, déficit d'emploi local, nos CDC si elles ont plutôt bien rempli leur mission de service à la personne, peinent sur le développement économique ; Il paraît évident que le développement de ce territoire doit s'envisager dans un partenariat construit avec Langon, en mettant à profit les infrastructures (A65) et les complémentarités.

Rappelant les difficultés dans un calendrier très contraint de travailler efficacement à mutualiser nos moyens pour dynamiser un tel territoire,

Vu les réflexions menées l'an dernier sur l'ensemble du territoire pour une fusion à 8 CDC,

Vu l'intérêt de conserver dans cette démarche, la spécificité de nos territoires ruraux (entre autres : appartenance au Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne) et les orientations choisies d'un développement maîtrisé, inspiré d'une identité forestière ;

Vu le projet porté par notre CDC actuelle d'une zone d'activité dite Ecopole (avec pour axes le développement durable, la transition énergétique, les éco matériaux, l'innovation en particulier autour du bois,

Considérant l'intérêt de prendre en compte dès maintenant le travail du SCOT Sud-Gironde,

Considérant le travail mené par un groupe d'élus communautaires dans une série de réunions organisées à Lignan de Bazas entre Décembre et février et également la réflexion menée par des élus de Bazas, Captieux, Grignols,

le Conseil Municipal persuadé qu'en matière d'aménagement et de développement économique notre territoire doit travailler dans un partenariat des 6 CDC du Sud du département, et ce, le plus vite possible :

- demande à Monsieur le Préfet de tout mettre en œuvre pour réaliser une fusion des CDC d'Auros, Langon, Villandraut, Saint Symphorien, Bazas, Captieux-Grignols.

- formule la même demande à Monsieur Philippe PLISSON, Député, rapporteur de la CDCI ;



**Commune de
CAPTIEUX**

Mairie de CAPTIEUX
33840 – CAPTIEUX

Tel : 05 56 65 60 31
Fax : 05 56 65 65 66

contact@captieux.fr
www.captieux.fr

En cas d'impossibilité de cette mise en œuvre accepte le regroupement des 4
CDC tel que présenté dans le schéma départemental.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

